

Opération :
Durée

Nature : Déballe des matériaux de carrière

Semi-remorques affrété par GARANDEAU
Observations :

Entreprise de transport :
Fournisseur

Raison sociale : Garandeau Frères
Adresse : CS 60022
Cherves Richemont
16121 COGNAC CEDEX
Service Logistique
N° Tél : 05.45.83.50.29

Contact : Philippe NOGUES / 06.32.85.50.29

Entreprise d'accueil

Entité : GUINTOLI
Nom de chantier : DUREZE / RD130E4 – JUILLAC (33)

Géolocalisation :
<https://maps.app.goo.gl/8n2zS7sKEYE>

Contact : Céline CANTENOT / 0611300710
ccantenot@guintoli.fr

Date de l'opération : 22/09/2025 → 26/09/2025

Horaires de livraison :
1^{ere} livraison 22/09 – fin de matinée

Équipement de protection individuelle du chauffeur

Casque, Chaussure de sécurité, Gilet HV, Gants,
Lunettes de sécurité



Mission du chauffeur (transport)

Déballe sur chantier

**Moyens mis à disposition pour l'opération par
l'entreprise d'accueil**

RD130E4 = route barrée
Prise en charge des déballe par un opérateur sur
chantier

Modalité d'accès et de stationnement

Plan joint en annexe : OUI
Se rendre aux coordonnées GPS : OUI
Contacter la personne sur place :
ANTHONY PEREZ // 06.67.13.06.80

Services accessibles

Accès aux installations : OUI

Moyen de secours et d'appel en cas d'accident ou
incident joint en annexe : OUI

Précautions particulières

Prévenir le contact sur place 15 min avant l'arrivée sur chantier : **ANTHONY PEREZ // 06.67.13.06.80**
Prise en charge obligatoire par 1 opérateur dédié à la déballe

Consignes de sécurité à respecter

Respecter les aires de déchargement,
Suivre les instructions du personnel du site,
Respecter le code de la route,

Respecter les consignes particulières de circulation sur chantier :

- Interdiction d'utiliser le téléphone mobile au volant,
- Port de la ceinture de sécurité obligatoire,
- Vitesse limitée à 30 km/h dans les emprises chantier / à 10 km/h proximité de personnel à pied,
- Interdiction de rouler benne levée,
- Le déchargement se fait sur une zone plane et dégagée,
- Interdiction d'évoluer dans la zone d'action des matériels de manutention (ne pas se placer sous la charge),
- Interdiction de monter sur le marchepied des véhicules pendant les manœuvres,
- Signaler toute pollution constatée sur site,
- En cas d'accident, prévenir les secours et le responsable de l'agence,
- Le **fournisseur** s'engage et s'assure à la bonne transmission **à son transporteur** toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'opération,
- Le **fournisseur/ entreprise de transport** s'engage à transmettre et à expliciter le présent protocole de chargement/déchargement à toutes les personnes susceptibles de réaliser les opérations en question, qui doivent être en mesure de présenter le document sur site,
- Les signataires s'engagent à respecter les prescriptions de la présente convention ainsi que celles figurant dans les documents joints.
- Toute livraison doit être faite en présence d'un représentant de l'entreprise d'accueil,
- Quelle qu'en soit la cause, toute livraison en dehors des heures d'ouvertures du chantier ou en dehors de l'horaire indiqué dans ce protocole est interdite.



Tout contrevenant à ces règles de sécurité pourra donner lieu à une exclusion du chantier. Les conséquences financières seront entièrement répercutées à l'entreprise à laquelle appartient le contrevenant.

Autre(s) consigne(s) spécifique(s) au chantier :

Prévenir le contact sur place 15 min avant l'arrivée sur chantier : ANTHONY PEREZ // 06.67.13.06.80
Prise en charge obligatoire par 1 opérateur dédié à la déballe

Entreprise de transport

Nom :
Date :

Signature :

Entreprise d'accueil

Nom : Céline CANTENOT
Date :

Signature :

Annexe 1 : Consignes en cas d'accident

